

**Edito...** Au nom d'une « certaine bienveillance » envers les paysans !

Un plan gouvernemental pour « la prévention du mal-être et l'accompagnement des agriculteurs en difficultés » prévoit une mobilisation générale des acteurs du monde agricole et des pouvoirs publics sur la question du mal-être et du risque suicidaire des agriculteurs. Ainsi, Gouvernement, services déconcentrés de l'Etat, Mutualité Sociale Agricole, chambres d'agriculture, représentants du monde agricole, élus, associations, banques, assureurs, vétérinaires, experts comptables, etc. portent cette feuille de route, dont les maîtres mots reposent sur le tryptique : prévenir, détecter, accompagner.

Des comités départementaux dédiés au mal-être agricole seront déployés dans chaque

préfecture des 101 départements français. Les associations Solidarité Paysans reconnues comme actrices essentielles en matière de lutte contre l'exclusion en milieu rural vont y être associées. Ce dispositif ne manque pas d'interroger les associations du réseau Solidarité Paysans sur les intentions de ses initiateurs. Certes, le douloureux problème du suicide des agriculteurs n'est pas nouveau, et le mal-être des agriculteurs mérite une véritable attention. En même temps, le discours officiel est clair : il faut continuer à produire du volume pour préserver la capacité exportatrice de la France, « quoi qu'il en coûte » sur le plan humain. Tant que la production agricole sera soumise aux lois du marché mondial, les plus fragiles seront les premières victimes des fluctuations. L'embellie des cours des

céréales ne doit pas cacher l'inquiétude face à l'augmentation abyssale du coût des intrants.

A aucun moment dans la circulaire, la place de l'agriculteur n'est évoquée. L'environnement idéologique omniprésent permet de maintenir le paysan dans la co-hérence du modèle productiviste.

L'objet premier de Solidarité Paysans est la lutte pour la défense et l'émancipation des agriculteurs en difficulté, victimes du complexe agro-industriel. Au sein des comités départementaux, nous porteront la Parole des paysans afin d'éviter leur classement trop hâtif dans la catégorie « non viable, non redressable » les poussant vers la sortie. La défense du paysan face à ses créanciers, inscrite dans la charte de Solidarité Paysans revêt ici tout son sens.

Odile Mouchet.

**« La prévention et la gestion des conflits dans l'accompagnement »**

Formation animée par Alice COULEUVRAT, psychologue de l'association Agrical Wallonie.

Cette formation visait à sensibiliser les bénévoles intervenants à la notion de conflit : comment faire face à l'agressivité dans les accompagnements. Un premier temps de familiarisation sur le sujet, suivi d'un temps de rencontre des contextes d'apparition des conflits (intrafamilial, intraconjugal, intergénérationnel, entre associés...) a permis au groupe d'acquérir les réflexes de la communication non violente, et d'être sensibilisé aux outils de la médiation.

En lien avec des situations de terrain présentées par les participants, la formation avait pour but d'apporter des outils pour prévenir le conflit, le désamorcer et le gérer. Ces moments vécus en équipe sont très importants et indispensables pour souder le groupe, et permettent de gagner en confort lorsque les accompagnements sont difficiles.



**A vos agendas ...**

L'association Solidarité Paysans 51-08 sera présente aux **Journées de l'élevage** de Sedan les **9, 10 et 11 septembre 2022**, et vous donne rendez-vous sur son stand situé sous le grand chapiteau, où les bénévoles auront le plaisir de vous accueillir.

Le **dimanche 6 novembre 2022** à 14 heures, dans l'amphithéâtre du lycée agricole de Rethel, l'association organise un **spectacle théâtral** intitulé « *Semelles d'automne* », créé et interprété par la troupe « *En compagnie des Oliviers* ».

**Le droit de savoir...**

*Revenu de Solidarité Active : le Conseil Départemental des Ardennes demande des comptes aux allocataires.*

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 le Conseil Départemental des Ardennes s'intéresse à la situation économique des actifs indépendants bénéficiaires du RSA, via les Chambres Consulaires chargées de contacter leurs ressortissants. Cette décision correspond à la politique actuelle de contrôle de fonds publics.

La Chambre d'Agriculture 08, via la cellule Réagir, va convoquer chaque agriculteur concerné dans ses locaux à Charleville.

Pour continuer à percevoir le RSA, le bénéficiaire doit se rendre obligatoirement au rendez-vous, et expliquer sa situation dans l'objectif de communiquer un plan d'action au CD 08. Les bénévoles de Solidarité Paysans sont disponibles pour vous accompagner si nécessaire, n'hésitez pas à contacter l'association au 06.41.98.80.81.

## Le réseau Solidarité Paysans en Assemblée Générale

Après deux années d'assemblées générales en visioconférence, les représentants de 22 associations sur 25 se sont retrouvés les 28 et 29 juin 2022 à Paris pour plancher sur la révision des textes qui fondent Solidarité Paysans, en poursuivant le travail entamé en 2018 sur le règlement intérieur. Sylvain qui représentait SP 51-08 avec la présidente, nous livre son expérience de congressiste et nous partage les moments forts de ce rassemblement.

« Le mardi 28 au matin, après l'accueil et l'émargement, l'Assemblée Générale s'est ouverte avec la désignation des assesseurs, et la présentation des membres du Conseil d'Administration National.

Le premier point à l'ordre du jour portait sur la présentation du rapport d'activité de la Commission Statuts et Conflits et sur la suspension de Solidarité Paysans Bretagne.

En effet, suite à des problèmes de gouvernance et de fonctionnement chez « les Bretons », et à l'appui du rapport de la commission Statuts et Conflits relatant la saisine de Solidarité Paysans National, le réseau Solidarité Paysans avait voté en faveur d'une suspension d'un an lors de l'assemblée générale du 6 mai 2021. Le réseau devait à nouveau se positionner. Après un temps d'échange entre les participants et les membres de la commission Statuts et Conflits, trois résolutions étaient soumises au vote :

- A) la poursuite de la suspension de SP Bretagne jusqu'à l'Assemblée Générale de 2023 soit 12 mois,
- B) la levée de la suspension et la réintégration immédiate de Solidarité Paysans Bretagne,
- C) ne se prononce pas.

À l'annonce des résultats du vote, une large majorité s'est prononcée en faveur de la réintégration de SP Bretagne, jugeant que le cadre de la suspension n'était pas adapté à travailler les divergences qui existent, ni à restaurer la confiance nécessaire entre Solidarité Paysans National et les associations du réseau. Cependant, la Commission Statuts et Conflits a invité le réseau à se saisir des questions telle que l'expression des réalités de travail et la gestion des désaccords au sein du réseau, la place de la charte et la défense des agriculteurs en difficultés dans le réseau, enfin la poursuite des réflexions autour du financement des associations et leur indépendance vis-à-vis des financeurs.

En seconde partie de journée, un travail sur la place de la charte et du règlement intérieur était proposé. Les débats étaient menés par deux spécialistes de l'animation de l'entreprise « la Boite Noire ». La question reposait sur « **la charte doit-elle intégrer le règlement intérieur ou rester en dehors** » ?

Nous devions y réfléchir par groupe de 6 environ.

Lors de la mise en commun, nous étions invités à nous positionner selon trois propositions :

- 1) la charte dans le règlement intérieur,
- 2) la charte et le règlement séparé,
- 3) les indécis,

La position des groupes 2, majoritaires, fut confirmée par le vote à bulletins levés. La pensée majoritaire du réseau s'est prononcée en faveur de la séparation de la charte et du règlement intérieur. La charte est le socle des valeurs et des fondements de SP, en entrant dans le réseau, on y adhère. Le règlement intérieur est l'ensemble des règles qui participent au bon fonctionnement de l'association. Les associations adhérentes appliquent le règlement.



En fin d'après-midi, il nous restait un gros travail en ateliers autour de la modification du règlement intérieur par l'examen des 168 amendements représentant les réflexions de 42 départements. Pour se saisir de cette matière, un groupe de travail composé de 2 bénévoles du réseau, 2 administrateurs nationaux, un membre de la commission Statuts et Conflits, et d'une salariée nationale, a trié et classé ces amendements par groupes et thèmes. Au total une quinzaine d'ateliers partagés autour des grands thèmes tels que : *Accompagnement, Défense, Positionnement, Charte, Faire Réseau, etc.*

Le mercredi matin, à la reprise des travaux, nous avons mis en commun les résultats des ateliers.

Vu l'ampleur des contributions, il n'a pas été possible de soumettre au vote les propositions d'amendements.

Pour poursuivre les travaux engagés durant ces deux jours, et travailler des points de vigilance dans tout le réseau, une journée supplémentaire a été décidée en automne par l'ensemble

des membres présents, en votant une motion de confiance pour légitimer le groupe de travail qui devra préparer cette rencontre.

La fin de matinée fut consacrée à la présentation de Solidarité Paysans Gers, association nouvellement créée, puis la partie plus statutaire avec la présentation des rapports d'activité, financier, Commissaire aux comptes et fixation du montant de la cotisation 2022.

L'élection du Conseil d'Administration avec l'arrêt de 2 administrateurs non remplacés et le renouvellement d'un membre porte l'équipe du National à seulement 6 membres !

Enfin, ce fut un échange sur le Fonds de Dotation Jean Cadiot, avec la présentation du rapport d'activité et le rappel de son lancement et de sa co-construction avec le réseau Solidarité Paysans en 2020. Le Fonds de Dotation est un moyen pour sécuriser et consolider le réseau. Sa vocation est d'organiser et gérer des levées de fonds pour financer une mission d'intérêt général, notamment celle de son fondateur Solidarité Paysans.

Autre futur temps fort pour l'ensemble du réseau, l'organisation du colloque « **30 ans de Solidarité Paysans** », intitulé « **L'agriculture en difficulté reprend le Parole** », les 23 et 24 août 2023 à SAINT-MAIXENT 79.

Durant ces deux jours où la convivialité était de mise, les délégués ont pu exprimer en ateliers leurs positions sur les Fondamentaux et la place de la Charte. Une organisation démocratique comme le réseau Solidarité Paysans se donne les moyens de construire et de consolider son action à travers la richesse des débats ».

Sylvain, bénévole à SP 51-08

### Parmi les points importants abordés :

« Faire Réseau » est-ce que cela nous parle ?

« Défense Accompagnement », que met-on sous le mot défense individuelle / collective, défendre le droit à la parole, renforcer la défense immunitaire des paysans affaiblis, les obligations dans les accompagnements.

Suivant les réalités rencontrées par chaque association, les tendances sur ces questions peuvent diverger.

Réalisation SP 51-08 Août 2022.